

Saint-Léonard, Municipalité amie des aînés



Table des matières

<i>Mot du maire de l'arrondissement</i>	<i>page 4</i>
<i>Mot de l'élue responsable</i>	<i>page 5</i>
<i>Mot du directeur de l'arrondissement</i>	<i>page 6</i>
<i>Remerciements</i>	<i>page 7</i>
<i>Qu'est-ce qu'une Municipalité amie des aînés?</i>	<i>page 9</i>
<i>Démarche MADA de l'arrondissement</i>	<i>page 10</i>
<i>Les aînés à Saint-Léonard</i>	<i>page 12</i>
<i>Plan d'action 2014-2017 et sa mise en œuvre</i>	<i>page 14</i>
<i>Premier axe : Concertation, bénévolat et valorisation</i>	<i>page 15</i>
<i>Deuxième axe : Programmation</i>	<i>page 19</i>
<i>Troisième axe : Communication et information</i>	<i>page 23</i>
<i>Quatrième axe : Aménagement et déplacements urbains</i>	<i>page 26</i>
<i>Cinquième axe : Habitation</i>	<i>page 30</i>
<i>Lexique</i>	<i>page 34</i>

Mot du maire de l'arrondissement



Nos aînés à Saint-Léonard ont contribué et contribuent encore à l'essor et au progrès de notre belle communauté en l'enrichissant de leurs expériences, de leurs compétences, de leurs connaissances et de leurs talents. Il est donc tout à fait légitime que ces personnes qui constituent près du quart de notre population puissent continuer à profiter pleinement de la vie et à bénéficier de services qui répondent encore mieux à leurs besoins.

En adhérant à la démarche *Municipalité amie des aînés* et en se dotant d'un plan d'action local pour les prochaines années, l'arrondissement de Saint-Léonard prend donc l'engagement d'agir concrètement, dans ses champs de compétence, pour offrir à ses citoyens aînés un environnement de plus en plus agréable, convivial, accessible et sécuritaire.

En tout, ce sont près de 70 actions que l'arrondissement de Saint-Léonard compte mettre en œuvre d'ici 2017, dont une trentaine en collaboration avec des partenaires des milieux institutionnel et communautaire, pour améliorer sans cesse la qualité et les conditions de vie de ses citoyens âgés, ainsi que pour en favoriser le plein épanouissement et le profond respect dans la collectivité.

Mes collègues du conseil d'arrondissement, Lili-Anne Tremblay, Mario Battista, Dominic Perri et Domenico Moschella, se joignent donc à moi pour remercier et féliciter la direction et les employés de l'arrondissement, de même que les représentants du Comité de pilotage MADA et tous les autres acteurs du milieu, qui ont eu à travailler, au cours de la dernière année, à l'élaboration de ce plan d'action.

Nous avons bien sûr grandement apprécié cette collaboration et cette expertise et nous continuerons évidemment à nous en inspirer pour déployer et concrétiser cet ambitieux plan d'action dans les mois et les années à venir et pour faire plus que jamais de l'arrondissement de Saint-Léonard le meilleur ami des aînés et l'endroit par excellence pour vivre et ... pour vieillir !

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Michel Bissonnet'. The signature is written in a cursive style.

Michel Bissonnet

Maire de l'arrondissement

Mot de l'élue responsable



J'ai eu la chance et le privilège d'être associée de très près à la démarche *Municipalité amie des aînés* dès sa mise en place à l'arrondissement de Saint-Léonard et je suis évidemment très heureuse et très fière du dépôt de ce plan d'action qui témoigne de façon éloquente notre volonté d'agir pour que les citoyens âgés soient encore plus considérés et plus actifs dans notre belle communauté.

Ce plan d'action est en fait la conclusion d'un rigoureux exercice de consultation et de réflexion qui s'est échelonné sur plus de 12 mois et qui a permis à l'arrondissement et à nos partenaires de prendre en compte les besoins de nos aînés et de formuler des propositions concrètes pour y répondre.

Sa mise en œuvre sera donc l'occasion de nous assurer plus que jamais du bien-être de nos personnes âgées dans les différentes sphères de la vie municipale, dont les loisirs, l'aménagement du territoire, l'habitation et la sécurité. Son déploiement contribuera également à favoriser le vieillissement actif et à mettre en valeur le rôle et l'importance des aînés dans notre collectivité. Mais ce plan d'action sera aussi une source de motivation en nous incitant à développer un réflexe aîné dans toutes nos actions.

Comme vous le savez, nous prenons déjà grandement soin de nos aînés à Saint-Léonard et le plan MADA nous donnera l'opportunité de perpétuer et d'enrichir encore plus cette tradition d'excellence.

J'en profite pour remercier à mon tour toutes les personnes qui ont contribué, d'une manière ou d'une autre, et plus particulièrement le Comité de pilotage MADA, à l'élaboration de ce plan d'action et pour offrir mon soutien à toutes les personnes qui, par leur engagement et leur dévouement, auront désormais à en assurer sa concrétisation et sa réussite.

Lili-Anne Tremblay

*Présidente de la Commission permanente
des loisirs, des sports, des affaires culturelles
et du développement social*

*Membre du Comité des élus
de la démarche MADA à la Ville de Montréal*

Mot du directeur de l'arrondissement



Vieillir dans les meilleures conditions possibles et profiter pleinement de sa vie au quotidien, voilà ce que nous souhaitons pour nos aînés à Saint-Léonard. C'est cette vision qui a motivé l'administration municipale à entreprendre la démarche *Municipalité amie des aînés* et qui nous donne aujourd'hui l'énergie de mettre en oeuvre nos engagements. Avec l'adoption de ce premier plan d'action, l'arrondissement de Saint-Léonard concrétise plus que jamais son objectif d'agir concrètement et surtout, collectivement, pour répondre aux besoins spécifiques des aînés.

C'est dans cet esprit de collaboration que je tiens à souligner le travail collectif auquel l'ensemble des services de l'arrondissement s'est livré pour initier et étayer cette démarche. Par le biais de cette formule participative, les directions de l'arrondissement ont donc travaillé de concert pour imaginer un bel avenir à nos aînés et se donner les moyens d'y participer activement. Je me permets de souligner plus particulièrement le travail colossal accompli par la Direction des affaires publiques et du développement communautaire qui a su si bien animer les forces vives du milieu autour de ce projet mobilisateur.

Je souhaite bien sûr que cette collaboration s'intensifie et s'enrichisse, non seulement au sein de l'arrondissement, mais également avec tous nos partenaires, et particulièrement avec la Table de concertation des aînés en action, à titre de partenaire privilégié, pour initier et réaliser, d'ici 2017, les engagements qui sont prévus à ce plan d'action.

Dans un contexte budgétaire qui s'annonce difficile dans les prochaines années, nous aurons évidemment à faire preuve de beaucoup de créativité et d'une grande rigueur pour relever ce beau et grand défi d'offrir une meilleure qualité de vie à nos aînés.

De ce fait, je m'engage à tout mettre en oeuvre au sein de l'administration municipale pour faciliter la réussite de ce plan d'action et assurer une gestion serrée des deniers publics à cet égard.

Gilles Rainville, CPA, MBA
Directeur de l'arrondissement

Remerciements

L'arrondissement de Saint-Léonard remercie les personnes qui ont contribué à la démarche Municipalité amie des aînés et à la réalisation de ce plan d'action :

Membres du comité de pilotage MADA

Lize Belzile, présidente de Création Léon'art

Denis Blanchard, directeur général du CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel

Charline Bouffard, commandante du Poste de quartier 42 (SPVM)

Daniel Castonguay, agent sociocommunautaire du Poste de quartier 42 (SPVM)

Mario Gagnon, directeur Famille-enfance-jeunesse et santé publique du CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel

Diane Groulx, membre du Carrefour des femmes

Nancy Martucci, attachée politique de la circonscription de Jeanne-Mance-Viger

Julie Mazzerolle, agente sociocommunautaire du Poste de quartier 42 (SPVM)

Giacinto Morsella, président du Club d'âge d'or L'Espérance

Johanne Pitt, directrice générale du Centre des aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard

Ismaël Sougou, directeur général de Concertation Saint-Léonard

Participants au Forum MADA

Le Forum MADA du 27 février 2014 a accueilli plus de 70 participants représentant une diversité de milieux, dont le milieu municipal, le milieu associatif et communautaire, le milieu de la santé, le milieu culturel, etc. Leur dynamisme et la qualité de leurs interventions ont permis de dégager des pistes de réflexion et d'action qui ont fortement inspiré la réalisation de ce plan d'action.

L'arrondissement de Saint-Léonard souhaite les remercier tout un chacun pour leur collaboration.

L'arrondissement souhaite remercier également Denis Guérin, agent de développement des collectivités au Carrefour municipal action famille, pour son soutien ponctuel dans le cadre de cette démarche.



Partie de bocce au parc Ferland

Qu'est-ce qu'une Municipalité amie des aînés ?

Le vieillissement de la population est un phénomène mondial. La population des personnes âgées augmente très rapidement, à tel point que, pour la première fois dans l'Histoire, les personnes âgées seront plus nombreuses que les enfants (OMS, 2007). Cette croissance en flèche de la proportion des aînés s'explique par la diminution de la natalité et l'augmentation de l'espérance de vie. Au Québec, ce phénomène est particulièrement marqué (voir l'encadré). De ce fait, le gouvernement du Québec a décidé d'implanter une initiative à l'échelle provinciale.

Bien que le vieillissement témoigne d'un fait positif, à l'effet que les personnes vivent plus longtemps, cette situation présente également certains défis pour les communautés qui devront trouver de nouvelles façons de concevoir l'offre de services. Ainsi, en réaction à ce phénomène mondial, l'OMS a adopté un cadre d'orientation sur le vieillissement actif. Il s'agit d'un « processus visant à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de la vie pendant la vieillesse » (OMS, 2007). L'application du processus dépend de l'environnement physique et des facteurs personnels, sociaux, culturels et économiques influençant les personnes, les familles et les communautés.

Ce cadre d'orientation a donné lieu à la création de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA). Il s'agit d'une démarche participative et concertée, proposant une analyse du milieu et une réflexion en regard de l'ensemble des déterminants influençant le cadre de vie, et ce, afin d'offrir un milieu de vie favorisant le vieillissement actif. La démarche aborde tous les aspects de la vie urbaine, tels que les activités physiques, récréatives, culturelles et éducatives, la concertation, le bénévolat et la valorisation, les communications et l'information, l'aménagement et les déplacements actifs, ainsi que l'habitation.

Une MADA, signifie :

- permettre aux citoyens de vieillir en restant actifs dans leur communauté;
- adapter les politiques, structures et services municipaux pour les aînés;
- favoriser la participation des aînés;
- favoriser la concertation et la mobilisation de la communauté pour adapter les milieux de vie aux besoins des aînés.

Thèmes abordés par la démarche MADA



Illustration adaptée de l'OMS

Au Québec, entre 2006 et 2056 :

- la proportion des 65 ans et plus va doubler (de 14,0 à 28,0 %);
- la proportion des 80 ans et plus va tripler (de 3,6 à 10,9 %);
- la proportion des 95 ans et plus va être multipliée par 10 (de 0,1 à 1,2 %).
- Entre 1931 et 2006, l'espérance de vie est passée de 56,2 ans à 78,3 ans chez les hommes et de 57,8 ans à 83,0 ans chez les femmes.

Source: Institut de la statistique du Québec (2009). Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056.

Démarche MADA de l'arrondissement



Membres du comité de pilotage MADA réunis à l'occasion du forum MADA du 27 février 2014

De gauche à droite, première rangée :

Johanne Pitt (Centre des aînés du Réseau d'entraide), **Diane Groulx** (Carrefour des femmes), **Lize Belzile** (Création Léon'art), **Lili-Anne Tremblay** (Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social), **Johanne Couture** (Aménagement urbain et services aux entreprises) et **Daniel Fleury** (Travaux publics)

De gauche à droite, deuxième rangée :

Denis Blanchard (CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel), **Ismaël Sougou** (Concertation Saint-Léonard), **Steeve Beaudoin** (Affaires publiques et développement communautaire), **Mario Gagnon** (CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel), **Gilles Rainville** (Direction d'arrondissement) et **Annie Benjamin** (Affaires publiques et développement communautaire)

L'arrondissement de Saint-Léonard reconnaît que le vieillissement et l'accroissement de la longévité représentent un enjeu important. Cet enjeu nécessite l'adaptation des services offerts afin de favoriser la pleine participation des aînés à la vie sociale, culturelle et économique du milieu. C'est dans cette perspective que Saint-Léonard a initié une démarche MADA à l'automne 2013.

Cette démarche s'inscrit dans la suite des travaux de la Ville de Montréal ayant mené, en 2012, à l'adoption du *Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015* qui lui a valu l'obtention de l'accréditation MADA pour la durée de son plan d'action. À l'instar

des autres arrondissements de la Ville de Montréal, l'arrondissement de Saint-Léonard a participé à l'élaboration du plan d'action municipal, tant sur le plan administratif que politique.

S'appuyant sur un processus de mobilisation, l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place un comité de pilotage (voir photo) et tenait, à l'occasion de la Journée internationale des aînés du 1^{er} octobre 2013, la première rencontre du comité composé de représentants municipaux, de personnes aînées engagées dans leur milieu et d'organismes qui représentent leurs intérêts. Le comité s'est rencontré à six reprises au cours de l'automne 2013 et de l'hiver 2014.

Le comité s'est penché sur les différents aspects de la vie des aînés. Tout au long du processus, les échanges ont porté sur l'offre récréative, physique et culturelle, sur la vie communautaire, sur l'aménagement et les déplacements urbains, sur la sécurité du milieu de vie et l'habitation ainsi que sur les communications et la participation citoyenne. La démarche a permis d'identifier les enjeux importants pour l'arrondissement.

Les préoccupations du comité ont ensuite fait l'objet de discussions élargies lors d'un forum MADA, tenu le 27 février 2014 à la bibliothèque de Saint-Léonard. Ce forum a permis de rassembler plus de 70 représentants municipaux et d'organismes ainsi que des citoyens. Cette journée a été une occasion d'échanges, dont les résultats ont permis l'élaboration du premier plan d'action pour les aînés de l'arrondissement.

Sept principes qui guident l'action

Le plan d'action de l'arrondissement s'appuie sur les sept principes qui ont servi d'assise à l'élaboration du plan d'action montréalais. En adhérant à ces principes, l'arrondissement de Saint-Léonard contribue au bien-être des aînés par le biais de ses actions.

1. Le « réflexe aîné », pour s'ouvrir aux réalités des citoyens âgés

Considérer l'incidence de chaque action sur la qualité du milieu de vie de ces derniers. En adoptant ce principe, tous les acteurs municipaux sont invités à poser un regard qui se traduit par une ouverture aux multiples réalités des aînés et à porter une attention particulière aux aînés isolés, marginalisés et à ceux de diverses appartenances culturelles.

2. L'accessibilité universelle, pour favoriser l'autonomie des aînés

Faciliter l'accessibilité aux ressources collectives et à l'information permet aux aînés, peu importe leur condition, de profiter pleinement des ressources publiques et de participer de façon autonome à la vie collective.

3. L'analyse différenciée selon les sexes, pour prendre en compte les besoins différenciés des personnes aînées

Favoriser une offre de services adaptée aux réalités des personnes aînées en adoptant un outil d'analyse qui permet d'éliminer les sources et les manifestations des inégalités entre les hommes et les femmes. Cela permettra également de favoriser une contribution égalitaire des deux sexes au développement de Montréal.

4. Le partenariat et la concertation, pour agir ensemble

Reconnaître que l'ampleur des interventions auprès des aînés dépasse les seules compétences municipales. Par conséquent, la municipalité reconnaît la nécessité de mettre en commun l'expertise et les ressources

présentes dans le milieu et d'encourager la coordination des efforts entre les différents partenaires.

5. La synergie de l'intervention, pour optimiser l'utilisation des ressources

Miser sur la cohérence et l'arrimage entre les politiques, plans d'action, chartes, outils de gestion et stratégies d'intervention qui balisent le développement de la municipalité. Ce principe fait également référence à l'importance d'agir efficacement et le plus rapidement possible.

6. Les acquis, pour bâtir sur ce qui existe

Respecter le potentiel et l'autonomie des acteurs afin que les actions du passé constituent de solides assises sur lesquelles reposeront les actions futures. En adoptant ce principe, la Ville de Montréal et l'arrondissement de Saint-Léonard reconnaissent implicitement les particularités locales dans la planification et la mise en œuvre des interventions auprès des aînés.

7. La flexibilité, pour s'adapter aux changements

Demeurer attentif aux réalités vécues par les aînés. Dans cette perspective, le plan d'action MADA doit demeurer un guide flexible qui s'inscrit dans un processus continu et évolutif, de façon à pouvoir adapter efficacement les interventions aux réalités émergentes vécues par les aînés.

Les aînés à Saint-Léonard

Un aîné, c'est...

- ... Adrienne et Paul-Émile, 55 et 58 ans; ils sont les grands-parents de Valérie...
- ... Giorgio, notre gentil voisin; il aime jardiner et il a les cheveux gris...
- ... la mère de Mireille qui habite avec elle; elle éprouve quelques difficultés à marcher...
- ... Monsieur Antonio, mon brigadier ! Et il a les cheveux blancs !
- ... Mme Isabella, elle est bénévole depuis 20 ans au club de l'âge d'or qui tient ses activités dans le pavillon du parc près de chez moi ! Elle dit avoir au moins 70 ans ! Mais elle a arrêté de compter !
- ... enfin, c'est aussi Milena; elle fêtera ses 100 ans bientôt !

Toutes ces personnes appartiennent à des générations différentes. Elles n'ont pas les mêmes habitudes de vie, ni la même éducation, les mêmes valeurs, le même vécu familial, les mêmes conditions sociales ou financières, les mêmes intérêts, la même expérience de vie... Pourtant, elles sont perçues comme étant des aînés.

Parmi eux, plusieurs vieilliront actifs et en santé, d'autres deviendront plus vulnérables. Certains pourront compter sur des proches alors que d'autres traverseront la vieillesse dans la solitude. Leurs besoins pourront varier selon divers facteurs, tels que le sexe, l'orientation sexuelle, l'état de santé, l'appartenance culturelle, etc.

Il devient donc hasardeux de proposer une définition claire de ce qu'est un aîné. Il apparaît plutôt qu'il s'agit avant tout d'une vision tout à fait personnelle. Devient alors un(e) aîné(e) celui ou celle qui considère aborder une nouvelle étape de sa vie, peut-être parce que dorénavant, son implication au sein de la communauté sera différente.

Dans tous les cas, les aînés sont des citoyens à part entière de la communauté. Parent ou grand-parent, frère ou sœur, ami, voisin, ils sont actifs auprès de leurs proches. Bénévoles, travailleurs ou retraités, mentors, ils consacrent du temps à leur collectivité dans divers domaines et possèdent des connaissances et des compétences variées à transmettre. Chacun apporte, à sa façon, une contribution positive dans notre communauté.

Ainsi, en l'absence de consensus clairement établi, l'arrondissement de Saint-Léonard reconnaît que

l'ensemble des aînés sur son territoire forme un groupe hétérogène dont les besoins sont variables et que chacun occupe une place importante qui mérite d'être valorisée. Ce sont là les deux conditions essentielles permettant de répondre à leurs besoins et d'assurer leur implication dans la communauté.



Heure du conte à la bibliothèque de Saint-Léonard

Une population vieillissante dans l'arrondissement

L'arrondissement de Saint-Léonard représente la 2^e plus forte concentration des personnes âgées de 65 ans et plus à Montréal. Voici quelques faits saillants¹ :

1/5 de la population est âgée de 65 ans et plus, dont 6/10 sont des femmes

En 2011, on comptait 14 645 personnes âgées de 65 ans et plus, dont 57 % étaient des femmes et 43 % étaient des hommes, ce qui représente environ le cinquième (19 %) de la population totale de l'arrondissement. Entre 2001 et 2011, pour ce segment de population, on observe un taux de croissance de 23 %, dont une augmentation marquée chez les personnes âgées de 80 ans et plus où la population a plus que doublée (+114 %). En diminuant le seuil de l'âge à 55 ans, on compte 22 960 personnes, dont 57 % femmes, ce qui représente environ le tiers (30 %) de la population totale de l'arrondissement en 2011.

Le français et l'italien

Le français est la langue officielle la mieux connue chez les personnes âgées de 65 ans et plus. En 2006, la majorité des personnes âgées de 65 ans et plus connaissaient le français (82,3 %)².

Quant à la langue parlée à la maison, plus du tiers (37,6 %) des personnes âgées de 65 ans et plus ne parlent que le français dans leur quotidien. Plus de la moitié d'entre elles (52,8 %) parlent une autre langue que le français ou l'anglais, majoritairement l'italien.

Un aîné sur quatre vit seul

En 2011, les deux tiers (67 %) des personnes âgées de 65 ans et plus, soit 9 270 personnes, habitent avec des membres de leur famille immédiate, soit avec leur conjoint ou leurs enfants. Environ un quart (26 %) des personnes habitent seules, ce qui représente 3 600 personnes.

Près des deux tiers de la population aînée issue de l'immigration, majoritairement italienne

En 2006, on comptait 8 530 personnes immigrantes âgées de 65 ans et plus, dont la majorité étaient d'origine italienne (62 %).

Un portrait socioéconomique fragile

Une large proportion des aînés de l'arrondissement n'a aucun diplôme. En 2006, près des deux tiers (65 %) des personnes âgées de 65 ans et plus ne détenaient aucun diplôme, une proportion nettement supérieure à la moyenne montréalaise (47 %). De plus, le revenu annuel moyen des personnes âgées de 65 ans et plus (22 907 \$) est nettement inférieur à la moyenne montréalaise (27 172 \$).



¹ Le portrait de l'arrondissement s'appuie sur les données disponibles, sans égard à un seuil d'âge établi pour catégoriser les aînés. Les données proviennent principalement du portrait des aînés réalisé par Montréal en statistiques, s'appuyant sur les données de Statistiques Canada de 2006 et 2011, pour lesquelles un seuil d'âge à 65 ans a été établi.

² Français (46,2%) + français et anglais (36,1%) = 82,3 %

Plan d'action 2014-2017 et sa mise en œuvre

Les actions identifiées dans le *Plan d'action MADA 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard* découlent des pistes identifiées par le comité de pilotage, ainsi que par les participants au forum local du 27 février 2014. L'arrondissement a considéré l'ensemble des propositions émises, pour ensuite les prioriser selon les ressources disponibles.

Les actions sont regroupées autour de cinq axes d'intervention poursuivant chacun un grand objectif pour l'arrondissement. Certaines composantes sont transversales, particulièrement la sécurité, qui est une préoccupation sous-jacente à l'ensemble des actions.

Le plan d'action se veut inclusif de façon à ce que les préoccupations de la clientèle aînée soient intégrées à l'intérieur d'une même réflexion et se reflètent à travers l'ensemble des actions de l'arrondissement, afin d'éviter le cloisonnement et les dédoublements.

La coordination du plan d'action est confiée à la Direction des affaires publiques et du développement communautaire de l'arrondissement qui verra à la mise en œuvre et à son évaluation, et ce, en collaboration avec le milieu. Le plan d'action fera l'objet d'une évaluation annuelle dont le bilan permettra de réajuster les actions dans le futur.

Par ailleurs, ce plan d'action se veut complémentaire au *Plan local en accessibilité universelle de l'arrondissement*.

Enfin, ces actions guideront l'arrondissement au cours des trois prochaines années (2014-2017) afin de favoriser le vieillissement actif chez les aînés.

Axes et objectifs généraux

Axes	Objectifs généraux
1. Concertation, bénévolat et valorisation	Favoriser l'implication des aînés dans la communauté ainsi que la cohésion des interventions sur le territoire
2. Activités physiques, récréatives, culturelles et éducatives	Faciliter l'accès et la participation aux loisirs chez les aînés afin de favoriser le vieillissement actif
3. Communication et information	Faciliter l'accès à l'information
4. Aménagement et déplacements actifs	Offrir un environnement sécuritaire et encourager les déplacements actifs sur le territoire
5. Habitation	Offrir un quartier et des logements sécuritaires

Premier axe



**Concertation,
bénévolat
et valorisation**

1. Objectif général :

Favoriser l'implication des aînés dans la communauté, ainsi que la cohésion des interventions sur le territoire

Une première série d'actions porte sur la concertation, le bénévolat et la valorisation. Le bénévolat est une source de développement personnel et social. Il favorise l'insertion sociale et le développement d'un sentiment d'appartenance. Plus largement, il contribue au dynamisme et au développement de la communauté. Le bénévolat se développe à travers le réseau de nombreux organismes travaillant en collaboration ou en complémentarité dans le milieu.

Afin de favoriser l'implication des aînés dans la communauté, ainsi que la cohésion des interventions sur le territoire, l'arrondissement de Saint-Léonard, par ses actions, poursuit les trois objectifs spécifiques suivants :

- 1.1 Améliorer la cohésion des interventions en faveur des aînés et favoriser les échanges entre les aînés
- 1.2 Soutenir le bénévolat et valoriser l'implication des aînés dans la communauté
- 1.3 Être à l'écoute des aînés

ACTIONS	NOUVELLE	ACTUELLE	RESPONSABLE ET PARTENAIRES	RÉALISATION		
				2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017
1.1 Objectif spécifique : améliorer la cohésion des interventions en faveur des aînés et favoriser les échanges entre les aînés						
1.1.1 Contribuer au renforcement du niveau décisionnel du conseil d'administration de Concertation Saint-Léonard.	●		Responsable : DAPDC Collaborateur : CSLÉO	●	●	●
1.1.2 Collaborer au renforcement de la Table de concertation des aînés en action, déjà mise en place, par l'ajout d'acteurs provenant de tous les secteurs d'intervention visant les aînés.	●		Responsable : DAPDC Collaborateurs : TCAA CSLÉO	●	●	●
1.1.3 Informer les aînés des résultats et de l'évolution de la démarche MADA en diffusant annuellement l'information par le réseau des partenaires.	●		Responsable : DAPDC Collaborateurs : CPSLA Organismes reconnus	●	●	●
1.1.4 Évaluer la possibilité de mettre en place un lieu prioritairement destiné aux aînés dans l'arrondissement, ce lieu devant favoriser les échanges et offrir des services spécifiques aux aînés.	●		Responsable : DAPDC Collaborateurs : CSSL DAUSE DTP Organismes communautaires		●	

Première axe (suite)

ACTIONS	NOUVELLE	ACTUELLE	RESPONSABLE ET PARTENAIRES	RÉALISATION		
				2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017
1.2 Objectif spécifique : soutenir le bénévolat et valoriser l'implication des aînés dans la communauté						
1.2.1 Utiliser des outils de communication de l'arrondissement pour assurer la diffusion des offres de bénévolat des organismes reconnus.	●		Responsable : DAPDC - DRCC Collaborateurs : Organismes reconnus	●	●	●
1.2.2 Établir des liens avec des organisations dont la mission est de promouvoir l'action bénévole sur le territoire de Saint-Léonard, notamment en ce qui concerne le recrutement et la rétention des bénévoles.	●		Responsable : DAPDC - DSLDS Collaborateurs : ABEM CABM	●	●	●
1.2.3 Adresser la problématique du recrutement et de la rétention des bénévoles auprès des élus afin de favoriser la mise en place des actions concertées dans l'ensemble de la Ville.	●		Responsable : DAPDC - DSLDS Collaborateur : VM - SDSS	●	●	●
1.2.4 Favoriser la mise en place, par les organismes reconnus, d'activités intergénérationnelles.	●		Responsables : DAPDC - DCB DAPDC - DSLDS Collaborateurs : Organismes reconnus Partenaires institutionnels	●	●	●
1.2.5 Promouvoir les services offerts aux aînés par les organismes reconnus.	●		Responsable : DAPDC - DRCC Collaborateurs : Organismes reconnus	●	●	●
1.2.6 Rechercher, en collaboration avec les organismes reconnus, de nouvelles occasions pour valoriser la participation des aînés dans la communauté.	●		Responsables : DAPDC - DRCC DAPDC - DSLDS Collaborateurs : Organismes reconnus	●	●	●
1.2.7 Intégrer les clubs d'âge d'or dans la politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement.	●		Responsable : DAPDC - DSLDS	●		
1.2.8 Proposer l'intégration d'un volet portant sur le bénévolat dans le programme de formation au départ à la retraite des employés municipaux.	●		Responsable : DAPDC Collaborateur : VM-SCH	●	●	●

Première axe (suite)

ACTIONS	NOUVELLE	ACTUELLE	RESPONSABLE ET PARTENAIRES	RÉALISATION		
				2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017
1.2.9 Favoriser annuellement la tenue d'une activité dans le cadre de la Journée internationale des aînés (1 ^{er} octobre).	●		Responsables : DAPDC - DCB DAPDC - DSLDS Collaborateur : DAPDC - DRCC	●	●	●
1.2.10 Soutenir l'organisation et promouvoir la tenue du Salon des aînés.		●	Responsable : DAPDC Collaborateur : TCAA	●	●	●
1.2.11 Offrir une formation aux employés municipaux de première ligne afin d'aider à reconnaître les signes de maltraitance chez les aînés.	●		Responsable : DAPDC - DSLDS Collaborateurs : CSSS DSA - RH	●	●	●
1.2.12 Adhérer et soutenir le déploiement de l'entente intersectorielle pour contrer l'abus et la maltraitance proposée par le CSSS.	●		Responsable : DAPDC Collaborateur : CSSS	●		
1.3 Objectif spécifique : être à l'écoute des aînés						
1.3.1 Promouvoir auprès de la population aînée les occasions de rencontres et d'échanges avec les élus.	●		Responsable : DAPDC - DRCC	●	●	●

Deuxième axe



Danse en ligne devant le Centre Leonardo da Vinci organisée par le Cercle du 3^e âge Sainte-Angèle



Municipalité
amie des
aînés

Programmation

2. Objectif général:

Faciliter l'accès et la participation aux loisirs chez les aînés favorisant le vieillissement actif

Le deuxième axe porte sur la programmation d'activités offertes par l'arrondissement. La pratique d'activités de loisirs a un impact positif sur la qualité de vie des aînés, car elle contribue à maintenir les aînés actifs physiquement et socialement. Une MADA propose une programmation diversifiée et accessible, favorisant un mode de vie physiquement actif.

Afin de faciliter l'accès et la participation aux loisirs chez les aînés et favoriser le vieillissement actif, l'arrondissement de Saint-Léonard, par ses actions, poursuit les objectifs spécifiques suivants :

- 2.1 Améliorer l'adéquation entre les attentes des aînés et l'offre d'activités et assurer la satisfaction de la clientèle
- 2.2 Diversifier l'offre d'activités offertes aux aînés
- 2.3 Améliorer l'accessibilité aux activités offertes aux aînés
- 2.4 Promouvoir la pratique culturelle auprès des aînés
- 2.5 Mettre en valeur le réseau des parcs de l'arrondissement

ACTIONS	NOUVELLE	ACTUELLE	RESPONSABLE ET PARTENAIRES	RÉALISATION		
				2014-2015	2015-2016	2016-2017
2.1 Objectif spécifique : améliorer l'adéquation entre les attentes des aînés et l'offre d'activités et assurer la satisfaction de la clientèle						
2.1.1 Réaliser un sondage périodiquement permettant de connaître la satisfaction des aînés et favoriser la mise en place d'actions nécessaires afin de maintenir le niveau de satisfaction de la clientèle, s'il y a lieu.	●		Responsable : DAPDC - DRCC Collaborateurs : DAPDC - DCB DAPDC - DSLDS Firme		●	●
2.1.2 Réaliser une étude de besoins auprès des aînés, en portant une attention particulière aux aînés inactifs, afin de mieux connaître les attentes de cette clientèle et adapter l'offre d'activités.	●		Responsables : DAPDC - DRCC DAPDC - DSLDS Collaborateur : Firme		●	●
2.1.3 Établir un portrait de la clientèle aînée jointe par les différentes activités et services offerts par la DAPDC et cibler des actions afin de la rejoindre davantage.	●		Responsable : DAPDC Collaborateurs : Organismes reconnus	●	●	●
2.2 Objectif spécifique : diversifier l'offre d'activités offertes aux aînés						
2.2.1 Développer une formule d'initiation aux activités offertes par la DAPDC afin de faire connaître la programmation.	●		Responsables : DAPDC - DCB DAPDC - DSLDS		●	●
2.2.2 Accroître l'offre d'activités libres et gratuites pour les aînés dans la programmation.	●		Responsables : DAPDC - DCB DAPDC - DSLDS	●	●	●

Deuxième axe (suite)

ACTIONS	NOUVELLE	ACTUELLE	RESPONSABLE ET PARTENAIRES	RÉALISATION		
				2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017
2.2.3 Offrir et promouvoir de nouvelles activités intergénérationnelles.	●		Responsable : DAPDC Collaborateurs : Organismes reconnus Partenaires institutionnels	●	●	●
2.2.4 Promouvoir les activités de danse offertes par les organismes reconnus.	●		Responsable : DAPDC - DSLDS Collaborateurs : Organismes reconnus Clubs de l'âge d'or	●	●	●
2.2.5 Favoriser la participation active et la socialisation des aînés par l'aménagement de pistes de danse extérieures ou intérieures.		●	Responsable DAPDC - DSLDS Collaborateur : CAP	●	●	●
2.3 Objectif spécifique : améliorer l'accessibilité aux activités offertes aux aînés						
2.3.1 Compléter l'adaptation des bâtiments de l'arrondissement aux normes d'accessibilité universelle, tel que prévu dans la planification de l'accessibilité universelle et faire connaître les lieux accessibles.		●	Responsable : DAPDC - DSLDS Collaborateurs : DAPDC - DCB DAPDC - DRCC DSA	●	●	●
2.3.2 Revoir la programmation des activités offertes aux aînés pendant les journées de la semaine et proposer de nouvelles activités qui répondent davantage à leurs attentes, notamment les cours d'informatique.		●	Responsables : DAPDC - DCB DAPDC - DSLDS	●	●	●
2.3.3 Évaluer la baisse de la tarification aînée selon l'âge et mesurer les impacts pour les activités récréatives.	●		Responsables : DAPDC - DCB DAPDC - DSLDS	●	●	●
2.3.4 Intégrer à la tarification et faire connaître la vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL) pour assurer la gratuité des accompagnateurs.		●	Responsable : DAPDC - DRCC Collaborateurs : DAPDC - DCB DAPDC - DSLDS	●	●	●
2.3.5 Revoir les mécanismes de gestion des salles de l'arrondissement ou autres et proposer de nouvelles façons d'en optimiser l'utilisation.	●		Responsable : DAPDC - DSLDS Collaborateur : DSA-DI	●	●	●
2.3.6 Créer des liens auprès des résidences pour aînés de l'arrondissement afin de mieux faire connaître l'offre récréative, sportive et culturelle.	●		Responsable : DAPDC - DSLDS Collaborateurs : DAPDC - DCB DAPDC - DRCC Résidences pour aînés	●	●	●

Deuxième axe (suite)

ACTIONS	NOUVELLE	ACTUELLE	RESPONSABLE ET PARTENAIRES	RÉALISATION		
				2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017
2.3.7 Mettre en place un comité local en accessibilité universelle de l'arrondissement et assurer la représentation des aînés.	●		Responsable : DAPDC - DSLDS	●	●	●
2.4 Objectif spécifique : promouvoir la pratique culturelle auprès des aînés						
2.4.1 Soutenir la mise en place, par les organismes, de nouvelles activités qui favorisent les échanges interculturels.	●		Responsable : DAPDC - DCB Collaborateurs : DAPDC - DSLDS Organismes reconnus	●	●	●
2.4.2 Offrir des conférences en fonction des intérêts des aînés.	●		Responsables : DAPDC - DCB DAPDC - DSLDS Collaborateurs : DAPDC - DRCC TCAA	●	●	●
2.4.3 Soutenir la mise en place du Regroupement Arts et Culture dans l'arrondissement tout en assurant la représentation des intérêts des aînés au sein du conseil d'administration.	●		Responsable : DAPDC - DCB Collaborateurs : Organismes reconnus	●	●	●
2.5 Objectif spécifique : mettre en valeur le réseau des parcs de l'arrondissement						
2.5.1 Développer un circuit piétonnier accessible durant toute l'année et exploitant les trottoirs en hiver.	●		Responsable : DAPDC - DSLDS Collaborateur : DTP	●	●	●
2.5.2 S'assurer de l'accessibilité des circuits piétonniers pour les aînés dans les projets de développement de thématiques dans les grands parcs de l'arrondissement.	●		Responsable : DAPDC - DSLDS Collaborateurs : CAP DAPDC - DCB	●	●	●
2.5.3 Intégrer le plan des grands parcs sur les colonnes publicitaires communautaires afin d'en faciliter le repérage et de promouvoir des activités dont celles destinées aux aînés.	●		Responsable : DAPDC - DRCC Collaborateurs : DAPDC - DCB DAPDC - DSLDS	●	●	●
2.5.4 Évaluer le besoin d'aménager une piste de ski de fond dans un parc de l'arrondissement pour promouvoir et en faciliter la pratique, notamment auprès de la clientèle aînée de l'arrondissement.	●		Responsable : DAPDC - DSLDS Collaborateur : CAP			●
2.5.5 Aménager d'autres circuits d'exercice extérieurs adaptés aux aînés dans les grands parcs de l'arrondissement qui n'en sont pas dotés présentement.		●	Responsable : DAPDC - DSLDS Collaborateur : CAP	●	●	●
2.5.6 Considérer la clientèle aînée dans le développement d'un réseau cyclable de l'arrondissement.	●		Responsable : DAUSE Collaborateurs : DTP VM - SIVT	●	●	●

Troisième axe



Bureau Accès Saint-Léonard



Communication et information

3. Objectif général: Faciliter l'accès à l'information

Une troisième série d'actions porte sur l'information et la communication. Une pleine participation à la vie sociale requiert au préalable un accès à l'information par des outils et des moyens de communication adaptés aux besoins des aînés. Dans un contexte où les nouvelles technologies de l'information se développent rapidement, l'accès à l'information représente un défi pour plusieurs.

Afin de faciliter l'accès à l'information, l'arrondissement de Saint-Léonard, par ses actions, poursuit les objectifs spécifiques suivants :

- 3.1 Assurer une meilleure diffusion de l'information en matière de sécurité auprès des aînés
- 3.2 Faciliter le repérage et la compréhension de l'information

ACTIONS	NOUVELLE	ACTUELLE	RESPONSABLE ET PARTENAIRES	RÉALISATION		
				2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017
3.1 Objectif spécifique : assurer une meilleure diffusion de l'information en matière de sécurité auprès des aînés						
3.1.1 Collaborer avec le SPVM à la promotion d'activités et d'opérations sur la sécurité routière, notamment auprès des aînés.	●		Responsable : DAPDC - DRCC Collaborateurs : CSLÉO DAPDC - DSLDS SPVM	●	●	●
3.1.2 Diffuser les outils de prévention du SPVM dans les lieux fréquentés par les aînés.		●	Responsable : DAPDC - DRCC Collaborateur : SPVM	●	●	●
3.1.3 Soutenir les initiatives des organismes reconnus et des partenaires institutionnels dans la réalisation d'activités de sensibilisation en matière de sécurité.	●		Responsables : DAPDC - DRCC DAPDC - DSLDS Collaborateurs : CSC CSSS DAPDC - DCB Organismes reconnus SPVM		●	●
3.2 Objectif spécifique : faciliter le repérage et la compréhension de l'information						
3.2.1 Adapter les outils de communication, notamment en créant une section « Aînés » dans le site Web et les répertoires d'activités de l'arrondissement et en prévoyant une signature distinctive à cet effet.	●		Responsable : DAPDC - DRCC Collaborateurs : DAPDC - DCB DAPDC - DSLDS Organismes reconnus VM - SC		●	●

Troisième axe (suite)

ACTIONS	NOUVELLE	ACTUELLE	RESPONSABLE ET PARTENAIRES	RÉALISATION		
				2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017
3.2.2 Faire connaître le service 311 auprès des aînés et augmenter la quantité d'informations relatives aux aînés.	●		Responsable : DAPDC - DRCC Collaborateurs : DAPDC - DCB DAPDC - DSLDS Organismes reconnus Tous les services de l'arrondissement VM-SC	●	●	●
3.2.3 Mettre en place et tenir occasionnellement un stand d'information destiné aux aînés dans les lieux publics ou lors d'événements spéciaux.	●		Responsable : DAPDC Collaborateurs : Organismes reconnus	●	●	●
3.2.4 Favoriser l'intégration des principes d'accessibilité universelle aux outils de communication de l'arrondissement.	●		Responsables : DAPDC - DRCC DAPDC - DSLDS Collaborateur : DAPDC - DCB	●	●	●
3.2.5 Explorer et développer des collaborations pour joindre les aînés et leur diffuser de l'information, notamment par l'utilisation des bulletins imprimés et des infolettres des organismes.	●		Responsable : DAPDC - DRCC Collaborateurs : Organismes reconnus	●	●	●
3.2.6 Évaluer la possibilité de produire un guide d'information pour les aînés de l'arrondissement, en rappelant notamment les mesures établies en cas d'urgence, et en assurer une plus large distribution possible.	●		Responsable : DAPDC - DRCC Collaborateurs : CSC DAPDC - DCB DAPDC - DSLDS DAUSE Organismes reconnus Partenaires institutionnels SPVM VM - SC			●

Quatrième axe



Parc Wilfrid-Bastien



Aménagement et déplacements urbains

4. Objectif général :

Offrir un environnement sécuritaire et encourager les déplacements actifs sur le territoire

Le quatrième axe porte sur l'aménagement et les déplacements dans l'arrondissement. Un milieu de vie en faveur des aînés favorise leur autonomie, notamment en facilitant leurs déplacements et en leur offrant un environnement sécuritaire et adapté. Ce sont là des préoccupations importantes pour les aînés autant que pour l'ensemble de la population.

Afin d'offrir un environnement sécuritaire et encourager les déplacements actifs sur le territoire, l'arrondissement de Saint-Léonard, par ses actions, poursuit les objectifs spécifiques suivants :

- 4.1 Améliorer la sécurité sur le réseau routier de l'arrondissement
- 4.2 Améliorer la sécurité dans les parcs et dans les rues de l'arrondissement
- 4.3 Améliorer le confort et la sécurité des aînés en tant qu'usagers du transport en commun
- 4.4 Favoriser la pratique de la marche dans l'arrondissement

ACTIONS	NOUVELLE	ACTUELLE	RESPONSABLE ET PARTENAIRES	RÉALISATION		
				2014-2015	2015-2016	2016-2017
4.1 Objectif spécifique : améliorer la sécurité sur le réseau routier de l'arrondissement						
4.1.1 Évaluer le réaménagement de certaines intersections, notamment aux angles Lacordaire-Jarry, Lacordaire-Jean-Talon, Viau-Jean-Talon et Viau-Robert.	●		Responsable : DTP Collaborateurs : DAUSE VM - SIVT	●	●	●
4.1.2 Analyser et traiter en priorité des requêtes concernant la sécurité des traverses piétonnes sur le territoire de l'arrondissement.		●	Responsable : DTP Collaborateur : VM - SIVT	●	●	●
4.1.3 Collaborer, à long terme, au projet de réaménagement du viaduc Champ d'Eau.	●		Responsable : DTP Collaborateurs : Arrondissement d'Anjou DAUSE MTQ VM - SIVT	●	●	●
4.1.4 Appliquer les critères d'élagage de la végétation afin d'améliorer la visibilité aux coins des rues et assurer la coordination avec les divers règlements municipaux.		●	Responsable : DTP Collaborateur : DAUSE	●	●	●

Quatrième axe (suite)

ACTIONS	NOUVELLE	ACTUELLE	RESPONSABLE ET PARTENAIRES	RÉALISATION		
				2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017
4.2 Objectif spécifique : améliorer la sécurité dans les parcs et dans les rues de l'arrondissement						
4.2.1 Prendre en considération les secteurs densément fréquentés par les aînés dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local.		●	Responsable : DTP Collaborateur : Commission permanente de la sécurité publique et de la circulation	●	●	●
4.2.2 S'assurer de la réalisation d'un sondage auprès des aînés, en regard de la sécurité dans les grands parcs de l'arrondissement (sentiers, éclairage, etc.)	●		Responsable : DAPDC-DSLDS Collaborateur : SOGEP		●	
4.2.3 Mettre en place un projet pilote avec quatre lampadaires DEL sur le territoire.		●	Responsable : DSA Collaborateur : DTP	●		
4.3 Objectif spécifique : améliorer le confort et la sécurité des aînés en tant qu'usagers du transport en commun						
4.3.1 Poursuivre et intensifier les démarches auprès de la STM pour le déploiement d'une navette Or sur le territoire de l'arrondissement et la sensibiliser aux préoccupations des aînés en matière de transport.	●	●	Responsable : DAPDC-DSLDS Collaborateurs : DAUSE STM TCAA CSLÉO	●	●	●
4.3.2 Évaluer la possibilité de modifier les horaires de certaines activités offertes à l'arrondissement afin d'éviter aux aînés de prendre, aux heures de pointe, le transport en commun.	●		Responsables : DAPDC - DCB DAPDC - DSLDS Collaborateurs : Organismes reconnus		●	●
4.4 Objectif spécifique : favoriser la pratique de la marche dans l'arrondissement						
4.4.1 Favoriser l'organisation de marches exploratoires en ciblant d'abord les secteurs les plus densément fréquentés par les aînés.		●	Responsables : DAPDC - DSLDS Collaborateurs : DAUSE Organismes reconnus SPVM	●	●	●
4.4.2 Favoriser et promouvoir les activités de marche, notamment par la mise en place de clubs de marche.	●		Responsable : DAPDC - DSLDS Collaborateurs : DTP Partenaires commerciaux SODEM	●	●	●



Clinique numérique à la bibliothèque de Saint-Léonard

Cinquième axe



Rencontre du Service de police de la Ville de Montréal avec les aînés



Habitation

5. Objectif général: Offrir un quartier et des logements sécuritaires

La qualité de vie des aînés repose également sur des logements sécuritaires et adaptés à leurs besoins. Le cinquième axe porte donc sur l'habitation. Il s'agit d'une condition fondamentale du bien-être favorisant le vieillissement chez soi pour cette clientèle.

Afin d'offrir un quartier et des logements sécuritaires, l'arrondissement, par ses actions, poursuit spécifiquement les objectifs suivants :

- 5.1 Améliorer la qualité de vie des aînés dans les secteurs plus vulnérables
- 5.2 Assurer la sécurité des aînés dans les logements et lors des mesures d'urgence
- 5.3 Favoriser la diversité des logements et l'accès à des logements abordables pour les aînés

ACTIONS	NOUVELLE	ACTUELLE	RESPONSABLE ET PARTENAIRES	RÉALISATION		
				2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017
5.1 Objectif spécifique : améliorer la qualité de vie des aînés dans les secteurs plus vulnérables						
5.1.1 Collaborer à des actions afin d'améliorer le sentiment de sécurité sur le territoire de l'arrondissement.	●		Responsables : DAPDC - DSLDS DAUSE Collaborateurs : CSLÉO SPVM	●	●	●
5.2 Objectif spécifique : assurer la sécurité des aînés dans les logements et lors des mesures d'urgence						
5.2.1 S'assurer de l'application de la réglementation en matière de sécurité et de salubrité des logements.		●	Responsable : DAUSE Collaborateur : VM - SMVT	●	●	●
5.2.2 Reconduire le protocole de gestion des demandes de salubrité des logements avec le CSSS et évaluer la mise en place d'autres protocoles spécifiques avec le SPVM, ainsi que le SIM.	●		Responsable : DAUSE Collaborateurs : CSSS SIM SPVM	●	●	●
5.2.3 Maintenir une gestion rapide et efficace du retrait des graffitis dans les lieux publics et privés.		●	Responsables : DAUSE DTP Collaborateurs : DAPDC - DSLDS SPVM	●	●	●

Cinquième axe (suite)

ACTIONS	NOUVELLE	ACTUELLE	RESPONSABLE ET PARTENAIRES	RÉALISATION		
				2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017
5.2.4 Diffuser l'information concernant les programmes de logements adaptés aux aînés propriétaires.	●		Responsable : DAUSE Collaborateur : DAPDC - DRCC	●	●	●
5.3 Objectif spécifique : favoriser la diversité des logements et l'accès à des logements abordables pour les aînés						
5.3.1 Promouvoir l'accueil d'un parent par l'aménagement d'une habitation existante, et ce, dans le respect des dispositions réglementaires actuellement en vigueur.		●	Responsable : DAUSE	●	●	●
5.3.2 Favoriser la construction d'habitations abordables dans le respect de la stratégie d'inclusion des logements abordables.		●	Responsable : DAUSE Collaborateur : DAPDC - DSLDS	●	●	●



Lexique

ABEM	Accès Bénévolat Est de Montréal
BAM	Bureau Accès Saint-Léonard
CABM	Centre d'action bénévole de Montréal
CARE	Centre des aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard
CPSLA	Comité des partenaires de Saint-Léonard pour les aînés
CSC	Centre de sécurité civile
CSSS	Centre de santé et de services sociaux de Saint-Léonard et Saint-Michel
CSLÉO	Concertation Saint-Léonard
HLM	Habitations à loyer modique
JMV	Circonscription de Jeanne-Mance-Viger
MADA	Municipalité Amie des aînés
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OMHM	Office municipal d'habitation de Montréal
OMS	Organisation mondiale de la Santé
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SODEM	Société de développement multidisciplinaire
SOGEP	Société de gestion et d'équipements publics
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
STM	Société de transport de Montréal
TCAA	Table de concertation des aînés en action de Saint-Léonard
VM - SCH	Service du capital humain de la Ville de Montréal
VM – SC	Service des communications de la Ville de Montréal
VM – SDSS	Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal
VM – SIVT	Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville de Montréal
VM – SMVT	Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal

Arrondissement de Saint-Léonard

CAP	Comité d'aménagement des parcs de l'arrondissement de Saint-Léonard
DAPDC	Direction des affaires publiques et du développement communautaire
DAPDC – DCB	Division de la culture et de la bibliothèque de la DAPDC
DAPDC – DRCC	Division des relations avec les citoyens et des communications de la DAPDC
DAPDC – DSLDS	Division des sports, des loisirs et du développement social de la DAPDC
DAUSE	Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
DSA	Direction des services administratifs
DSA – DI	Division de l'informatique de la DSA
DSA – RH	Division des ressources humaines de la DSA
DTP	Direction des travaux publics



Le plan d'action 2014-2017 pour les aînés de Saint-Léonard est une publication de la Direction des affaires publiques et du développement communautaire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Sous la supervision de

Steeve Beaudoin, directeur des Affaires publiques et du développement communautaire

Coordination et rédaction

Annie Benjamin, conseillère en planification à la Direction des affaires publiques et du développement communautaire

Communication et conception graphique

Richard Caron, chef de division Relations avec les citoyens et communications

Maude Chartrand, chargée de communication

Rafael Benitez, graphiste

Photos

Patrick Deschamps, photographe professionnel

Julie Mazerolle, Service de police de la Ville de Montréal
123RF

iStockphoto

Consultation Web du document

Ce plan d'action est disponible en ligne sur le site Web de l'arrondissement de Saint-Léonard :
ville.montreal.qc.ca/st-leonard

ville.montreal.qc.ca/st-leonard



facebook.com/stleonard